

CRITERES DE PARUTION – SUPPORT DE COMMUNICATION VAL D'ISERE TOURISME

➤ Hébergements :

- Le classement des hôtels et résidences sera effectif sur présentation du document officiel délivré par Atout France
- Pour les loueurs particuliers, être membre de l'association des Loueurs Particuliers de Val d'Isère et résider sur la station ou à proximité
- Classement sur les supports : par catégorie et ordre alphabétique, pour les agences immobilières par nombre de lits

➤ Commerces, restaurants, bars et services :

- Avoir un local commercial sur la commune de Val d'Isère
- Classement sur les supports : par catégorie et ordre alphabétique

➤ Transports :

- Pour les taxis, avoir une autorisation de stationnement délivrée par la Mairie
- Pour les autres, avoir une licence de transport ou petite remise
- être domicilié sur la station
- payer la taxe professionnelle sur la station
- classement sur les supports (pour les taxis) : par ordre de délivrance de l'autorisation, pour les transports de personnes par ordre alphabétique

➤ Ecoles de ski et moniteurs indépendants :

- Être en règle avec l'URSSAF,
- Avoir un N° d'agrément DDJS et une carte professionnelle à jour,
- Signer la charte des Moniteurs au Club des sports,
- Pour être considérée école de ski : avoir au moins 5 moniteurs enseignants toute la saison, avoir un local commercial ou une adresse dans un local commercial de la station, être ouvert pendant toute la saison, proposer une large gamme de produits : cours adultes, enfants, tous niveaux, différentes disciplines et/ou activités supplémentaires (raquettes, randonnées, etc.)
- Classement sur les supports : pour les écoles par ordre de grandeur, pour les moniteurs indépendants par ordre alphabétique

➤ Professions libérales :

- Pour les professions de santé : avoir un numéro ADELI
- Présenter un diplôme de la profession exercée
- Être domicilié sur la station
- Payer la taxe professionnelle sur la station
- Classement sur les supports : par ordre alphabétique

➤ A noter

- Les catégories de l'ensemble des socio-professionnels sont celles présentes sur le site www.valdisere.com

- Les activités gérées en propre par Val d'Isère Tourisme sont affichées en premier sur les différents supports
- **Le Valscope** ne fait pas partie des supports de communication ouvert aux socio-professionnels. C'est un document d'information sur les animations et évènements organisés par Val d'Isère Tourisme. Les animations ou évènements d'associations soutenues ou subventionnées par la Mairie ou Val d'Isère Tourisme ainsi que les offres commerciales des partenaires station (Dynastar, Bollé, etc.) peuvent y figurer. Les évènements privés et les opérations commerciales n'ont pas vocation à être diffusés sur ce document